

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 21
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3
A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2
L. HERGAUX - L. CAMARA .

Absents : 9
C. MABANZA - C. M' PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA
- G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL - 2019 - 015 : « *Compte Administratif 2018 - Budget Principal
Ville* »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2018,

Vu le compte administratif 2018 - Budget Principal Ville- présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 14 février 2019,

Délibère, et,

Page 1 / 3

Approuve le compte administratif 2018 - Budget Principal Ville - dont les résultats s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE N
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	45 805 902,77 € A	47 302 847,51 € G	1 496 944,74 € = G-A
	Section d'investissement	7 179 229,57 € B	7 643 480,50 € H	464 250,93 € = H - B
		+	+	
RESULTAT REPRIS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 € C (si déficit)	9 712,60 € I (si excédent)	9 712,60 € = I - C (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	16 162 133,03 € D (si déficit)	0,00 € J (si excédent)	- 16 162 133,03 € = J-D (excédent)
		=	=	
TOTAL (réalisation + reprise de résultat)		69 147 265,37 € = A+B+C+D	54 956 040,61 € = G+H+I+J	- 14 191 224,76 € = G+H+I+J - A+B+C+D

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 € E	0,00 € K	0,00 € = K-E
	Section d'investissement	3 764 742,59 € F	15 870 449,36 € L	12 105 706,77 € = L-F
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	3 764 742,59 € = E+F	15 870 449,36 € = K+L	12 105 706,77 € = K+L - E+F

RESULTAT CUMUL	Section de fonctionnement	45 805 902,77 € = A+C+E	47 312 560,11 € = G+I+K	1 506 657,34 €
	Section d'investissement	27 106 105,19 € = B+D+F	23 513 929,86 € = H+J+L	- 3 592 175,33 € = H+J+L - B+D+F
	TOTAL CUMUL	72 912 007,96 € = A+B+C+E+F	70 826 489,97 € = G+H+I+J+K+L	- 2 085 517,99 € = G+H+I+J+K+L - A+B+C+E+F

DEL – 2019 - 015

Le résultat net global est donc de – 2 085 517,99 €

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *A l' Unanimité.*

Ne prend pas part au vote : 1 (P. RIO)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 26 FEV. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 26 FEV. 2019

Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 091-219102860-20190218-DEL_2019_015-DE